



Tabagisme et arrêt du tabac en 2019

Marc-Antoine Douchet, OFDT



Février 2020

Les ventes de tabac en baisse de 6,6 % à jours constants de livraisons en France métropolitaine	2
Hors du réseau des buralistes, les achats transfrontaliers et les saisies augmentent	4
Une baisse sensible du nombre de fumeurs et une augmentation du nombre de vapoteurs en 2018	5
Forte augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement pour l'arrêt du tabac	7
Le recours au dispositif Tabac info service en légère baisse, mais un 4e #MoisSansTabac mobilisateur	8
Conclusion	9
Repères méthodologiques	10

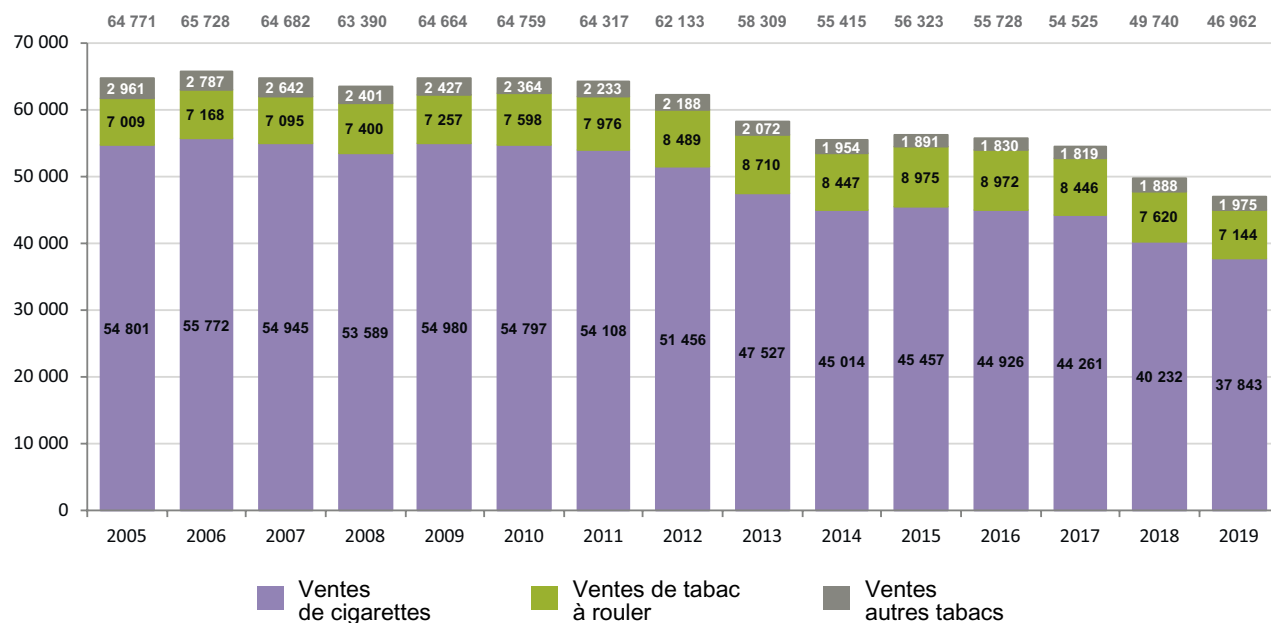
Les tableaux de bord tabac¹ mensuels permettent de donner une vue synthétique des principaux indicateurs liés aux ventes de tabac, à la prise en charge des fumeurs et aux actions de prévention et d'information. Ce bilan décrit leur évolution au cours de l'année 2019 et reprend par ailleurs des données issues d'autres sources, sur les prévalences d'usage et la cigarette électronique.

LES VENTES DE TABAC EN BAISSÉ DE 6,6 % À JOURS CONSTANTS DE LIVRAISONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Les ventes de tabac dans le réseau des buralistes de France continentale se sont élevées à 46 273 tonnes² en 2019, volume auquel il faut ajouter les ventes de tabac en Corse³ (688 tonnes en 2019), soit 46 961 tonnes pour la France métropolitaine⁴ (graphique 1). À nombre de jours constants de livraisons (2018 en comptait un de plus que 2019), la baisse est de 6,6 %. Elle est de 6,9 % en volume total par rapport à 2018. Cette diminution importante des volumes pour la deuxième année consécutive est liée aux fortes augmentations des prix intervenues en 2018 et 2019 (voir ci-dessous). Celles-ci ont également eu pour effet de faire augmenter le chiffre d'affaire des produits du tabac, qui atteint ainsi 19,4 milliards en 2019, en hausse de 2,5 % par rapport à 2018.



Graphique 1. Ventes totales de tabac (en tonnes) et répartition entre cigarettes, tabac à rouler et autres tabacs (source : DGDDI)



Note : données pour la France continentale (Corse non comprise) de 2005 à 2018, France métropolitaine (Corse incluse) à partir de 2019.

1. Voir la présentation du Tableau de bord tabac en fin de document.

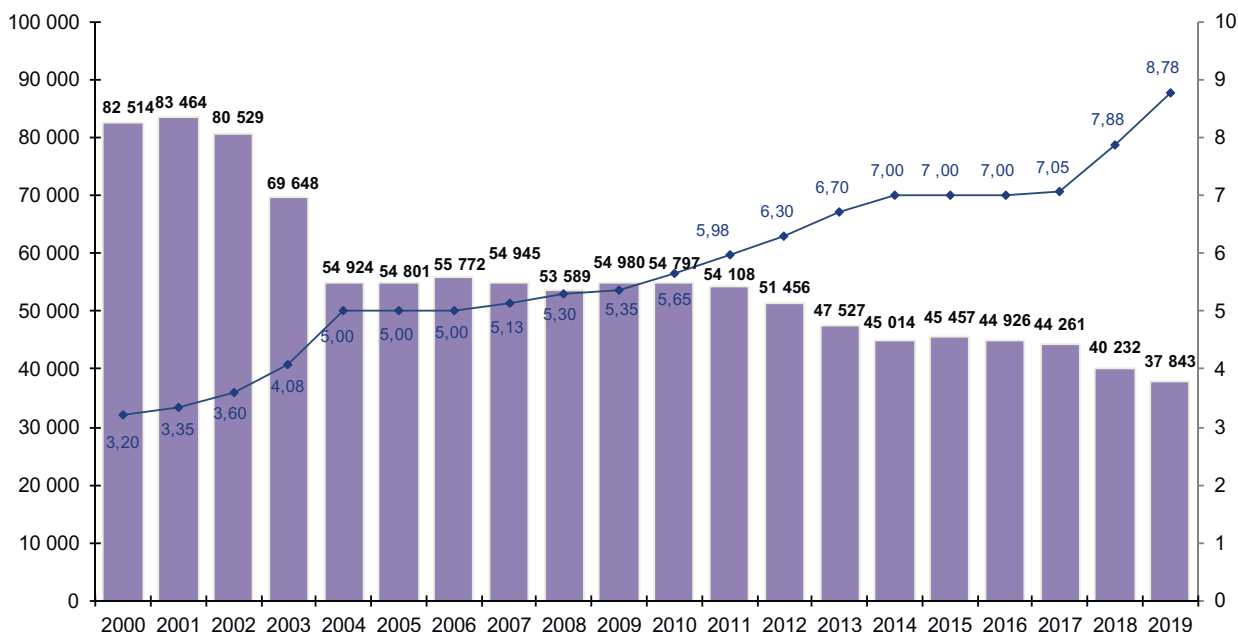
2. Le poids moyen en tabac d'une cigarette manufacturée retenu ici est d'un gramme, ce qui est probablement surestimé. Toutefois, l'OFDT a choisi de se conformer à l'équivalence proposée par Logista France, pour être en cohérence avec le producteur des données. Un poids de 0,8 gramme serait sans doute plus proche de la réalité.

3. Les produits du tabac ont un régime fiscal spécifique en Corse et les prix y sont 25 % moins élevés qu'en France continentale. À partir du 1^{er} janvier 2022, le prix d'un paquet de cigarettes vendu en Corse devra être « au moins égal » à 80 % du tarif pratiqué au plan national. L'augmentation se poursuivra par tranches de 5 % pour atteindre, en 2025, 95 % du prix établi dans l'Hexagone.

4. Les chiffres de ventes de tabac dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus.

Les ventes de cigarettes, qui représentent environ 80 % des volumes vendus dans le réseau des buralistes, diminuent de 7,1 % par rapport à 2018 dans la France métropolitaine (à nombre de jours constants de livraisons), se situant sous la barre des 40 000 tonnes (graphique 2). Ce sont elles qui capitalisent l'essentiel de la baisse des ventes totales de tabac.

Graphique 2. Ventes de cigarettes (en millions d'unités) et prix annuel moyen du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue (source : DGDDI)



Note : données pour la France continentale (Corse non comprise) de 2005 à 2018, France métropolitaine (Corse incluse) à partir de 2019.

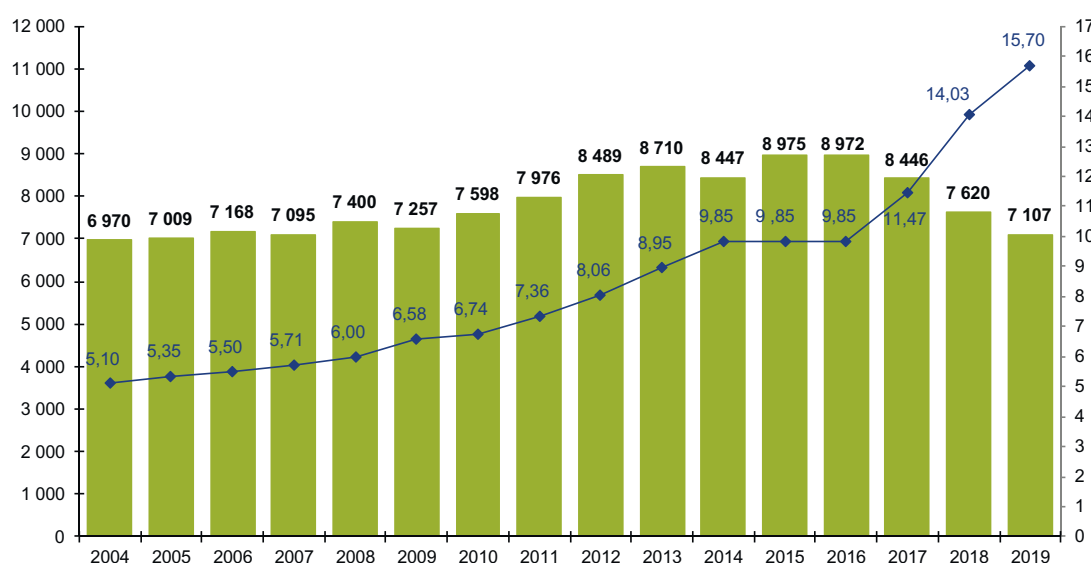
Avec 7 144 tonnes (soit environ 15 % des volumes), les ventes de tabac à rouler en France métropolitaine sont également en net recul en 2019 (- 6,3 % à jours de livraisons constants), retrouvant leur niveau de 2007 (graphique 3). Cette évolution à la baisse est à mettre au crédit des hausses de prix opérées depuis février 2017, en particulier :

- Celle de mars 2018, proportionnellement plus importante que pour les cigarettes et portant à 14,50 euros le prix du paquet de 40 grammes le plus vendu (contre 11,70 euros auparavant) ;
- Celles de mars et novembre 2019 de 1,20 euros chacune, portant le paquet de 40 grammes à 16,90 euros en moyenne.

Le prix au gramme de tabac restant encore plus élevé pour les cigarettes que pour le tabac à rouler, il est probable que des reports des premières vers le second persistent, ce qui expliquerait la diminution plus faible des ventes de tabac à rouler.



Graphique 3. Ventes de tabac à rouler (en tonnes) et prix annuel moyen du paquet de tabac à rouler de la marque la plus vendue* (source : DGDDI)



Note : données pour la France continentale (Corse non comprise) de 2005 à 2018, France métropolitaine (Corse incluse) à partir de 2019.

* La marque de tabac à rouler correspondant à celle effectivement la plus vendue en France, qui sert de référence, a changé en 2010. La comparaison des prix entre 2009 et 2010 s'avère donc délicate car la nouvelle marque est un peu moins chère que la précédente.

Les ventes des autres types de tabac (cigares, cigarillos, tabac à pipe, tabac à priser et à mâcher, etc.) continuent de progresser et représentent un peu plus de 4 % des volumes. La hausse est de 4,2 % à jours constants en 2019 (confortant celle de 2018, et alors qu'elles avaient reculé de 23 % entre 2010 et 2017). Les ventes de cigares-cigarillos et autres types de tabac se maintiennent notamment grâce à :

- L'introduction de nouvelles références (cigarillos blonds, tabac à coupe large et tabac chauffé) qui contribuent à développer cette catégorie aussi bien en volume qu'en valeur.
- Des stratégies de report, dans la mesure où ces produits sont moins taxés, moins chers et que le différentiel de prix entre tabac à rouler et cigarettes manufacturées se réduit.

HORS DU RÉSEAU DES BURALISTES, LES ACHATS TRANSFRONTALIERS ET LES SAISIES AUGMENTENT

Les augmentations des prix du tabac pratiquées en France se sont dans le passé traduites par un accroissement des achats dans les pays limitrophes (plus ou moins facilités par les frontières géographiques naturelles), où les prix sont plus bas⁵. L'écart avec les prix français pourrait être fin 2019 de près de 2,7 euros pour la Belgique, 2,9 euros pour l'Allemagne, 4 euros ou plus pour l'Italie, le Luxembourg et l'Espagne⁶. En 2019, si la baisse des volumes est de 7 % sur l'ensemble du territoire, elle atteint 10,2 % pour les départements frontaliers de la Belgique, 13,5 % pour ceux de l'Allemagne et du Luxembourg et 9,5 % pour ceux qui bordent l'Espagne, laissant entrevoir une progression des achats transfrontaliers.



5. Actuellement, l'article 32, paragraphe 1, de la directive 2008/118/CE prévoit que les produits soumis à accise acquis par un particulier pour son usage personnel et transportés personnellement d'un État membre à l'autre ne sont passibles de l'accise que dans l'État membre dans lequel les produits soumis à accise ont été acquis, et non dans l'État membre où les biens sont consommés.

6. Données disponibles sur : <https://www.touteurope.eu/actualite/le-prix-du-paquet-de-cigarettes-dans-l-ue.html>

Par ailleurs, 17 298 saisies ont été réalisées en 2019 (7 % de plus qu'en 2018), ce qui représente en volume plus de 360 tonnes de tabacs et de cigarettes contre 241 tonnes en 2018. Au total, les missions consacrées à la lutte contre les trafics de tabac ont augmenté de 25 % par rapport à 2018. Outre les zones frontalières, des saisies importantes ont été réalisées sur les grands axes routiers de l'est de la France. Ces tendances résultent notamment :

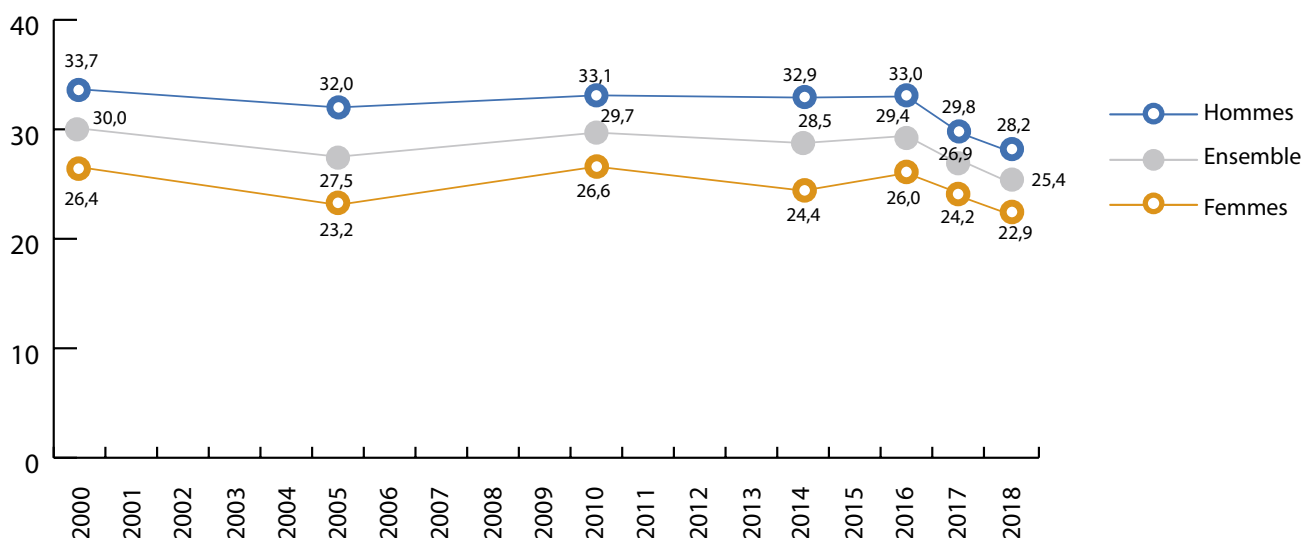
- D'évolutions législatives récentes (loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude) renforçant la lutte contre les trafics de tabac, avec l'abaissement de 10 à 4 cartouches de la limite quantitative d'importation de cigarettes depuis un autre État membre de l'UE. Au-delà de 4 cartouches, la contrebande est présumée.
- De la mise en place du système de traçabilité et de sécurité des produits du tabac au niveau européen depuis le 20 mai 2019. Le dispositif de traçabilité se matérialise par un code permettant de suivre un produit du tabac de son usine de production jusqu'au vendeur au détail, tandis que le dispositif de sécurité consiste en une vignette permettant de garantir l'authenticité d'un produit du tabac sur le territoire.

UNE BAISSÉ SENSIBLE DU NOMBRE DE FUMEURS ET UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE VAPOTEURS EN 2018

Alors qu'entre 2000 et 2016 la prévalence du tabagisme est restée proche de 30 % dans la population adulte française, une forte tendance à la baisse s'est engagée en 2017. Les résultats du Baromètre santé 2018 viennent confirmer cette évolution⁷, et ce aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes. La prévalence du tabagisme quotidien est ainsi passée de 26,9 % en 2017 à 25,4 % (28,2 % des hommes et 22,9 % des femmes) en 2018 (graphique 4).

Tous les milieux sociaux semblent touchés par la baisse de la prévalence, aussi bien les plus favorisés, beaucoup moins fumeurs, que les moins favorisés (demandeurs d'emploi, personnes peu ou pas diplômées, revenus faibles).

Graphique 4. Évolution du tabagisme quotidien parmi la population française de 18-75 ans, selon le sexe (source : enquêtes Baromètre santé - Santé publique France)



7. Andler R, Richard JB, Guignard R, Quatremère G, Verrier F, Gane J, Nguyen-Thanh V. Baisse de la prévalence du tabagisme quotidien parmi les adultes : résultats du Baromètre de Santé publique France 2018. Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire. 2019;(15):271-7. http://beh.santepublique-france.fr/beh/2019/15/pdf/2019_15_1.pdf

Cette baisse du tabagisme en population adulte s'observait également chez les jeunes de 17 ans dans les résultats de l'enquête ESCAPAD 2017 (voir bilan de l'année 2017), avec une diminution sans précédent de la part des adolescents de cet âge qui fument quotidiennement par rapport à 2014 (25 % contre 32 %). Les résultats des enquêtes sur les consommations de substances psychoactives parmi les collégiens et les lycéens (EnCLASS 2018, ESPAD 2015) font également apparaître une nette baisse des niveaux d'usages entre 2015 et 2018 : l'expérimentation recule de 8 points chez les lycéens (de 60,9 % à 53,0 %) et de 6,6 points chez les collégiens (de 27,8 à 21,2 %). L'usage quotidien passe sous les 20 % chez les lycéens (de 23,2 % à 17,5 %), soulignant une certaine désaffection pour le produit dans ces jeunes générations (EnCLASS 2018, ESPAD 2015).

Le marché de la cigarette électronique continue de se développer

S'agissant de la e-cigarette, le nombre de boutiques spécialisées au 20 octobre 2019 s'établissait à 3 007 soit environ 4,1 % de plus qu'en 2018 (selon le référencement de la revue PGVG Magazine n° 34 de novembre/décembre 2019, destinée aux professionnels et aux usagers).

Chez les adultes, les indicateurs de prévalence d'usage ont tous augmenté en 2018, puisque 34,7 % des 18-75 ans avaient déjà essayé l'e-cigarette en 2018 contre 32,8 % en 2017. De plus, 5,3 % l'utilisaient lors de l'enquête en 2018 contre 3,8 % en 2017 et 3,8 % quotidiennement en 2018 contre 2,7 % en 2017.

Comme cela a été observé depuis son arrivée sur le marché au début des années 2010, la e-cigarette attire principalement les fumeurs, et la majorité d'entre eux l'a d'ailleurs déjà essayé. En 2018, les vapoteurs quotidiens sont 40,7 % à fumer du tabac quotidiennement, 10,4 % occasionnellement, 48,8 % étaient d'anciens fumeurs et moins de 1 % n'avaient jamais fumé. Cette structure est inchangée par rapport à 2017.

Les résultats d'EnCLASS 2018 témoignent d'une hausse de l'expérimentation de la cigarette électronique. Elle s'est accrue chez les lycéens de 17 points par rapport à 2015. L'usage au cours du mois chez ces derniers est passé de 10,0 % à 16,6 % en trois ans. En outre, 9,8 % des lycéens l'ont expérimenté sans avoir fumé de cigarette auparavant, alors qu'ils n'étaient que 3,7 % dans ce cas en 2015 (ce phénomène concerne 4,9 % des collégiens en 2018). De la même manière, 5,6 % des lycéens déclarent avoir fumé exclusivement une cigarette électronique au cours du mois (7,0 % des garçons vs 4,2 % des filles), contre 2,7 % trois ans auparavant. Ces résultats laissent entendre que la pratique de la cigarette électronique tendrait, aujourd'hui, à se dissocier de plus en plus de l'usage de tabac en population adolescente.

Par ailleurs, l'impact des débats relatifs à la dangerosité de la cigarette électronique sera à suivre en 2020. Ils s'inscrivent dans un contexte de précautions de l'OMS à son égard et d'augmentation des maladies pulmonaires des vapoteurs américains, notamment liées à l'acétate de vitamine E (entraînant l'annonce de mesures limitatives sur la vente de produits aromatisés et d'âge légal minimum d'achat).



FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES AYANT PRIS UN TRAITEMENT POUR L'ARRÊT DU TABAC

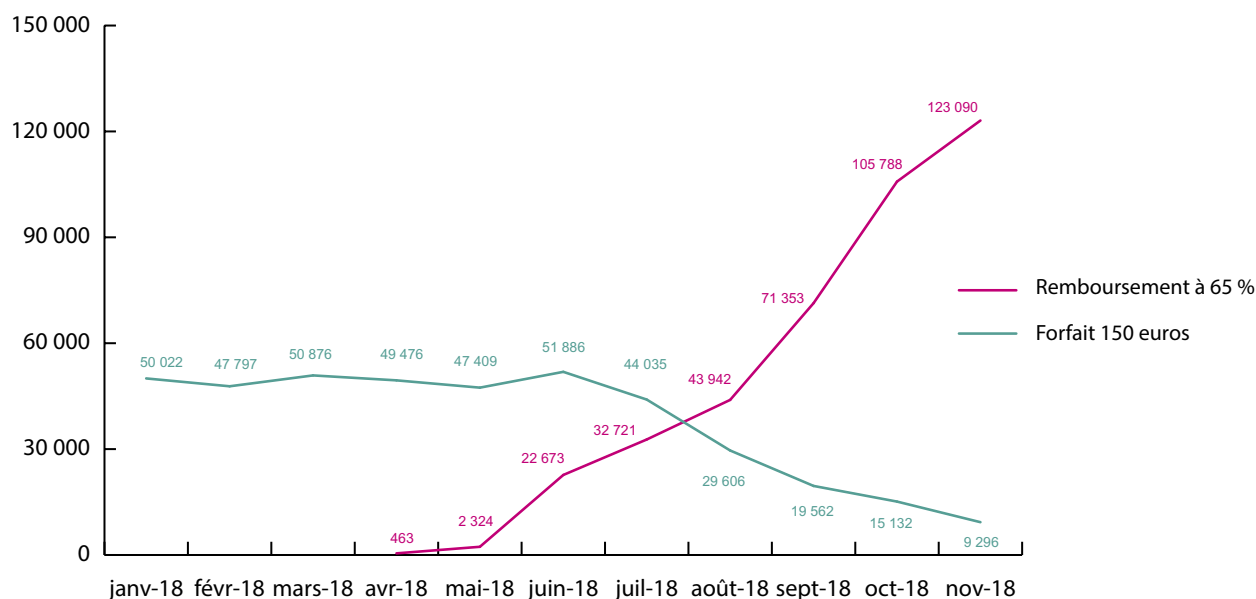
En 2019, les ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac réalisées en pharmacie ont connu une très forte augmentation. Le nombre estimé de « patients traités »⁸ atteint près de 4,3 millions d'individus soit un tiers de plus qu'en 2018, qui marquait également une hausse d'un quart comparé à 2017 (2,7 millions de « patients traités »). Désormais, le nombre estimé de personnes concernées par un traitement est deux à trois fois plus important qu'en 2014-2015, années marquées par un déclin des substituts nicotiniques au profit de la cigarette électronique.



La progression enregistrée en 2018 puis 2019 est à lire au regard de deux éléments de contexte :

- La hausse des prix du tabac a encouragé un certain nombre de fumeurs à arrêter ou à réduire leur consommation et à se tourner vers les traitements nicotiniques de substitution (TNS).
- Le passage d'un système de prise en charge par la Sécurité sociale des TNS prescrits plafonnés à 150 euros par an au remboursement normal des prescriptions de ces traitements par l'Assurance maladie à hauteur de 65 %⁹ (graphique 5), le patient pouvant alors bénéficier du tiers payant (absence d'avance du prix de la partie remboursée du traitement). Cette évolution a permis d'augmenter fortement le nombre de bénéficiaires. Ainsi, en novembre 2019 (dernières données disponibles), 179 302 personnes ont bénéficié d'un remboursement. À titre de comparaison, ils étaient 100 000 dans ce cas pour le forfait de 150 euros pour l'ensemble du dernier trimestre 2017.

Graphique 5. Nombre de bénéficiaires uniques de remboursements forfaitaires pour des traitements d'aide à l'arrêt du tabac, selon le mois en 2018 et 2019
(source : Caisse nationale d'Assurance maladie, régime général)



Les évolutions en nombre de patients traités et en parts de marché des différents types de traitements (graphique 6) en 2019 sont les suivantes :

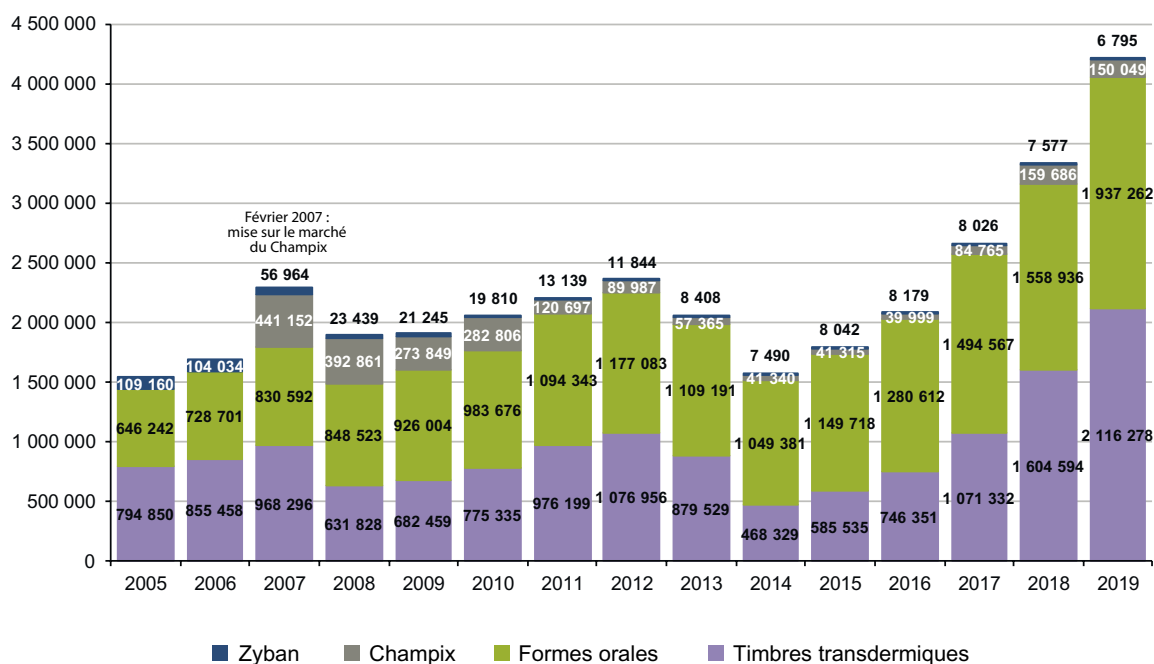
- Les ventes de timbres transdermiques (patchs) augmentent de près de 32 % en nombre de patients traités. La part de marché de ce type de traitement en croissance depuis 2014 progresse encore de 47 % à 49,5 % entre 2018 et 2019. Cette tendance est probablement liée au fait que les fumeurs se tournent vers les professionnels de santé habilités à prescrire, condition obligatoire pour être remboursés. Ces derniers sont souvent plus enclins à utiliser les patchs (délivrance de nicotine en continu) que les formes orales (plutôt liées à la gestion des envies de fumer).

8. On opère une traduction des ventes brutes de ces médicaments en nombre de patients traités. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 60 comprimés de Zyban® ou de Champix®, 30 timbres transdermiques ou 300 formes orales (estimation OFT). Un mois de traitement équivaut à un patient traité.

9. À titre transitoire, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an et par assuré était maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018 afin d'assurer une continuité de traitement et une information large sur les nouvelles modalités de remboursement, totalement effectives au 1^{er} janvier 2019.

- Les ventes de substituts sous forme orale progressent d'un peu plus de 24 % entre 2018 et 2019 en « équivalents patients traités ». Leur part dans les traitements reste stable par rapport à 2017, aux alentours de 45 %.
- La part de marché du Champix® (varénicline) baisse de 4,7 % en 2018 à 3,5 % en 2019.
- Exclu, puis réintégré à la liste des médicaments remboursés en même temps que le Champix®, le Zyban® (bupropion¹⁰) ne représente plus qu'à peine 0,2 % des patients traités. Ses ventes ont continué de diminuer de 10,3 % en 2019 (après une baisse de 5,6 % en 2018).
- Le nombre de patients traités par le biais des inhalateurs baisse de 7,6 % par rapport à 2018 représentant 13 322 personnes traitées, soit 0,4 % du marché français en 2019.
- Le spray buccal de la marque Nicorette®, commercialisé depuis mai 2013 et dont deux nouvelles références avaient été lancées en 2018, voit ses ventes diminuer de 20,6 % par rapport à 2018.

Graphique 6. Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac, en équivalents « nombre de patients traités » (source : GERS)



LE RECOURS AU DISPOSITIF TABAC INFO SERVICE EN LÉGÈRE BAISSÉ, MAIS UN 4^E #MOISSANSTABAC MOBILISATEUR

En 2019, 46 326 appels concernant l'arrêt du tabac ont été traités en premier niveau¹¹ par la ligne téléphonique Tabac info service (TIS), un chiffre en diminution par rapport à 2018 (- 8,4 %). Parallèlement, le nombre d'appels traités par les tabacologues du dispositif en 2019 (65 134), en augmentation de 5 %, continue de dépasser largement celui du 1^{er} niveau. Le nombre de rappels systématiques des fumeurs six mois après leur premier entretien avec un tabacologue, dispositif destiné à améliorer leur suivi, a également augmenté, de 6 061 appels en 2018 à 9 602 en 2019.

Par ailleurs, le site www.tabac-info-service.fr a reçu 5 577 879 visites, soit un niveau similaire à celui de 2018. L'application mobile a été téléchargée 309 789 fois en 2019, parmi lesquelles 46,1 % ont eu lieu aux mois d'octobre et novembre, au moment de l'opération #MoisSansTabac.

À la ligne Tabac info service s'ajoutent les appels reçus par les lignes Drogues info service, Alcool info service, Écoute cannabis et Joueurs info service, gérées par Santé publique France. En 2018, ces lignes n'ont toutefois reçu que 991 sollicitations citant le tabac.



10. Le bupropion est une molécule de type amphétaminique ; aussi utilisé comme antidépresseur, il comporte des effets secondaires et n'est donc conseillé qu'en second recours après échec des traitements de substitution nicotinique, pour des patients très dépendants. Malgré des recommandations de prescription assez proches, les professionnels de santé semblent lui préférer la varénicline (Champix®).

11. La ligne Tabac Info Service dispose de deux niveaux de traitement des appels. Le premier adresse de la documentation, répond à des questions simples sur le tabac et organise la prise de rendez-vous avec les tabacologues, qui assurent le niveau 2. Ces derniers accompagnent les fumeurs durant plusieurs entretiens dans leur arrêt du tabac.

CONCLUSION

Les ventes de tabac dans le réseau buraliste français reculent nettement en 2019 (près de 6,6 % à jours constants de livraisons comparé à 2018). Cette évolution s'explique notamment par les augmentations des prix intervenues en mars et novembre. Ces dernières ont eu un impact sur les ventes de cigarettes et de tabac à rouler (diminution de 7,1 % pour les premières et de 6,3 % pour les seconds à jours constants). Les ventes des autres types de tabac (cigares, cigarillos, tabac à pipe, tabac à priser et à mâcher, etc.) font quant à elles l'objet d'une hausse (4,2 % à jours constants) liée à un niveau de taxation bien moindre, susceptible de favoriser le report de la consommation d'une partie des fumeurs. La baisse globale des volumes vendus dans le réseau des buralistes français s'accompagne cependant très vraisemblablement d'une augmentation des achats de tabac dans les pays limitrophes ainsi que l'atteste la baisse des ventes nettement plus marquée qu'en moyenne dans les départements français qui bordent les frontières.

Le marché devrait être impacté en 2020 par la poursuite de la hausse des prix (50 centimes en mars et 40 centimes en novembre, portant le paquet de la marque la plus vendue à 10 euros au 1^{er} mars), ainsi que par les conséquences de l'interdiction de toutes les références de cigarettes et tabac à rouler mentholés dans le réseau buraliste, à partir du 20 mai. Cette dernière concernera tous les fabricants et s'appliquera à l'ensemble de l'Union européenne. Le marché représente actuellement 8 % des ventes en France (soit 1 million de consommateurs).

Le nombre de fumeurs baisse quant à lui aussi bien chez les adultes que chez les jeunes. Le tabagisme quotidien est ainsi de 25,4 % en 2018 contre 26,9 % en 2017 chez les 18 à 75 ans. La même tendance à la diminution des usages s'observe chez les jeunes de 17 ans en 2017 et chez les collégiens et lycéens en 2018, ce qui laisse présager d'une pérennisation de la diminution de la consommation de tabac.

À la baisse des usages répond une hausse importante des ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac. Elles représentent près de 4,3 millions d'équivalent « patients traités »¹² soit un tiers de plus qu'en 2018, dans un contexte de mise en place du remboursement de ces traitements par l'Assurance maladie, à hauteur de 65 %, et de poursuite des actions de prévention telles que celle du 4^e #MoisSansTabac.

Enfin, le nombre d'utilisateurs de la cigarette électronique continue de croître (3,8 % de vapoteurs quotidiens en 2018 chez les adultes contre 2,7 en 2017, pour 3 007 boutiques spécialisées au 20 octobre 2019). L'évolution du marché sera aussi à suivre en 2020, en lien avec le rôle grandissant des buralistes dans la vente de ces produits et les préoccupations sanitaires autour de l'épidémie de vapotage aux États-Unis intervenu durant l'été 2019.

12. On opère une traduction des ventes brutes de ces médicaments en nombre de patients traités. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 60 comprimés de Zyban[®] ou de Champix[®], 30 timbres transdermiques ou 300 formes orales (estimation OFT). Un mois de traitement équivaut à un patient traité.

REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

► Le Tableau de bord mensuel tabac

Depuis avril 2004, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) réunit au sein d'un « tableau de bord tabac » plusieurs indicateurs clés, sur un rythme mensuel mais dont la publication est trimestrielle. Cet outil permet de suivre l'évolution du phénomène du tabagisme en France, en complément des enquêtes ou autres statistiques produites dans le domaine.

Destiné à l'origine aux pouvoirs publics, désireux d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre, ce récapitulatif permet aussi de mettre à la disposition de tous, institutionnels, associations ou grand public, des données jusque-là plus confidentielles.

Les chiffres de ce tableau de bord sont réunis grâce à :

- la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour les livraisons de tabac aux débiteurs de France métropolitaine, pour les prix de vente au détail des cigarettes et du tabac à rouler (publiés au Journal officiel après homologation des ministères de l'Action et comptes publics et du ministère des Solidarités et de la Santé) et leur taux d'imposition, et pour les saisies de tabac (données annuelles) ;
- le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS) pour les ventes de substituts nicotiques aux officines – hors hôpitaux – par les grossistes répartiteurs ;
- la Caisse d'Assurance maladie (CNAM) pour les données de remboursements des traitements d'aide à l'arrêt du tabac obtenus sur prescription ;
- Santé publique France pour le nombre d'appels téléphoniques à la ligne spécialisée Tabac Info Service (TIS), pour les visites sur le site Internet et les téléchargements de l'application pour téléphone mobile, ainsi que les campagnes média (télévision, radio, affichage, presse, média interactifs).

Les chiffres des derniers mois et le récapitulatif des données sont accessibles [ici](#). Trois graphiques permettent en outre de visualiser les variations mensuelles des ventes de cigarettes et de tabac à rouler, et des ventes de substituts nicotiques, pour les comparer aux variations mensuelles des années précédentes. Ces figures ne sont pas reproduites ici mais le lecteur pourra s'y reporter utilement.

► Le Baromètre de Santé publique France 2018

Les Baromètres santé sont des enquêtes périodiques, menées depuis 1992, qui visent à mieux connaître les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements des Français en matière de santé.

En 2018, Santé publique France a lancé la 10^{ème} édition du Baromètre santé, dans l'objectif d'orienter les politiques de prévention et d'information de la population concernant le tabagisme.

Le terrain de l'enquête 2018 s'est déroulé du 10 janvier au 25 juillet 2018, auprès de 9 076 personnes âgées de 18 à 75 ans. Les numéros de téléphone, fixes et mobiles, ont été générés aléatoirement. L'entretien téléphonique a duré en moyenne 10 minutes.

Remerciements

À Julie-Émilie Adès, Julien Morel d'Arleux et Christophe Palle
À Fabienne Thomas et Félicie David (Santé publique France)
pour leur relecture.

Observatoire français des drogues et des toxicomanies



www.ofdt.fr

69, rue de Varenne CS 70780
75700 Paris Cedex 07 - France
Tel. : + 33 (0)1 41 62 77 16
E-mail : ofdt@ofdt.fr

Maquette : Frédérique Million (OFDT)
Photographies : © Tarzhanova / © Igor Korionov / © karnauhov / © librakv / © dalaprod /
© DoraZett.com - Fotolia.com / © Frédérique Million (OFDT)